



Le tarif des maisons de retraite

Le prix du séjour dans les maisons de retraite devrait légèrement baisser. Une circulaire ministérielle permet aux maisons accueillant des personnes dépendantes de bénéficier d'un taux réduit de TVA pour leurs travaux de rénovation.

Ce taux passe de 19,6 à 5,5 %.
« A priori, la baisse du taux de TVA doit se traduire par la baisse du prix du séjour », souligne-t-on à Cap Retraite, un organisme de conseil spécialisé. Cette décision s'inscrit dans le plan de rénovation des maisons de retraite et des établissements médico-sociaux.